



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

Strasbourg, le 7 mai 2003

Communiqué de presse

La mise en garde de l'ARE contre la menace des articles de la Convention sur la diversité culturelle et éducative

Liese PROKOP, Présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) et Vice-Présidente du Land de Basse Autriche (A) a exprimé à la Convention européenne l'opposition ferme des régions d'Europe contre toute tentative de transférer, dans le contexte de la politique commune du commerce, la compétence exclusive des Etats membres à l'Union européenne dans les domaines de la culture et de l'éducation.

La Présidente PROKOP a manifesté une "*profonde déception*" quant au projet d'article 24 (2^e partie) visant à remplacer l'actuel article 133 du Traité de Nice, lequel soumet les secteurs sensibles de la culture et de l'éducation au même traitement que les services commerciaux ordinaires.

En se référant à la vigoureuse opposition des régions et des ministres régionaux de la culture et de l'éducation contre la libéralisation de ces secteurs dans les négociations du GATS-AGCS, elle a souligné que "*seules les dispositions actuelles - qui exigent le vote à l'unanimité dans les domaines de la culture et de l'éducation - peuvent empêcher l'UE d'accélérer la libéralisation lors des négociations en cours*".

Dans une lettre adressée au Président de la République française, Jacques CHIRAC, elle lui a demandé, ainsi qu'à son gouvernement, de maintenir leur "*position ferme en faveur de la sauvegarde de la diversité culturelle*".

Par ailleurs, la Présidente PROKOP a :

- déploré la suppression de l'obligation d'un accord commun et d'une position commune dans les négociations puisque cela peut mener à l'harmonisation des politiques internes des Etats membres ;
- souligné la nécessité de préserver le vote à l'unanimité tel qu'il figure à l'article 151 CE comme un garde-fou indispensable contre l'érosion du principe de la diversité culturelle ;
- mis en exergue l'importance de la protection et du soutien aux radio et télévision publique, aux films européens et à toute infrastructure culturelle existante en Europe.

Contacts ARE:

Franz Josef STUMMANN, Secrétaire de la Commission Culture, Tel.: + 33 3 88 22 74 47 f.stumann@a-e-r.org ou Ourania GEORGOUTASKOU, Secrétaire de la Commission Affaires institutionnelles, Tel.: + 33 3 88 22 74 33, E-mail: g.ourania@a-e-r.org